



Règlement Garderie Popin's

Inscription :

Art.1 Les enfants admis sont âgés de 30 mois jusqu'à leur entrée au cycle initial. Le nombre maximum autorisé à fréquenter la garderie est de 15 enfants par jour.

Selon notre autorisation délivrée par l'OAJE, nous sommes disposé à accepter deux enfant sur les quinze dont l'âges serait de 24 à 30 mois.

Art.2 Lors d'une demande d'admission, un formulaire de pré-inscription est remis aux parents. Celui-ci doit être correctement rempli afin que la pré-inscription puisse être validée.

Art.3 La garderie Popin's s'octroie le droit d'accepter ou de refuser la demande d'admission, sans avoir à la justifier.

Art.4 Des frais d'inscription d'un montant de 100 francs seront demandés à l'admission de chaque enfant et seront à payer lors de la première mensualité. À partir du 2^{ème} enfant d'une fratrie, les frais d'admission sont de 80 francs.

Art.5 L'inscription est rendue définitive, une fois que la première mensualité est payée. En cas de désistement suite à une inscription définitive, la première redevance versée est non remboursable.

Art.6 La période d'intégration à la garderie Popin's est de 2 jours à 3 semaines pour les enfants. Le prix est de 15 francs par heures pour les enfants inscrits en garde régulière. Les jours d'intégrations sont fixés lors de l'inscription de l'enfant, si nécessaire.

Art.7 Pour une inscription valide, la fréquentation minimum à la garderie Popin's est de deux demi-journée ou une journée complète (matin et après-midi) par semaine.

Art. 8 Les parents qui souhaitent résilier leur contrat doivent avertir la direction par courrier recommandé en respectant un délai minimum de 1 mois pour la fin d'un mois. Une fréquentation de l'enfant d'un minimum de 3 mois est exigé. Dans le cas contraire, les parents s'engage à payer les trois mensualités jusqu'au terme de ce délai.

Facturation :



Règlement Garderie Popin's

Art.9 La facturation est établie de la manière suivante :

Sur la base du nombre de jours du mois concerné, nous facturons chaque jours de garde établi sur le contrat et ce même en cas d'absences, de vacances et des jours fériés. Les factures sont remises aux parents dans la première semaine du mois, pour le mois suivant. Elles doivent être payée au plus tard le 25 du mois en cours, afin d'assurer la prise en charge de l'enfant pour le mois suivant. Dans le cas où l'échéance ne serait pas respecté, nous prendrons nos dispositions et nous réservons le droit de ne pas accueillir l'enfants jusqu'au paiement de la prise en charge.

Art.10 La Garderie Popin's offre une réduction de 10% par semaine de vacances complètes prises hors des périodes de fermeture de la garderie (2 semaines pour Noël et 2 semaines en été) et annoncées au minimum une semaine à l'avance.

Art.11 Une réduction de 10% est accordé à votre deuxième enfant fréquentant la garderie, de 20% pour le troisième enfant fréquentant la garderie.

Art.12 Pour les enfants inscrit en garde régulière, les heures de dépannage sont à réglée le jour même à la garderie.

Modification / Absence :

Art.13 Tout départ de la garderie, ou changement de fréquentation vers la hausse ou la baisse, devra être signalé par écrit à la direction au minimum un mois à l'avance pour la fin d'un mois.

Art.14 En cas d'absence de l'enfant, veuillez avertir la garderie Popin's au plus tard le jour même avant 9h30 du matin et/ou 14h30 pour les enfants fréquentant la garderie l'après-midi.

Art.15 Pas de rattrapage ou d'indemnisation sur les jours d'absences.



Règlement Garderie Popin's

Art.16 Il n'est pas possible d'amener son enfant au-delà des temps d'accueils. En effet, pour garantir une optimisation de la prise en charge de chaque enfant, nous souhaitons vous rendre attentif à l'importance des activités de groupe, des différents moments de partages et la réalisation de nos objectifs pédagogiques auprès des enfants.

Horaire d'accueil du matin : de 7h00 à 9h30.

Horaire d'accueil de l'après-midi : de 13h30 à 14h30.

Maladie :

Art.17 Le personnel de la garderie Popin's n'est pas habilité à administrer des médicaments, y compris homéopathie, fleurs de Bach, etc. Seuls les traitements sous ordonnance du pédiatre, indiquant un début et une fin du traitement, une posologie et un dosage, pourront être dispensés. Pour le traitement journalier étendu sur plusieurs mois, le renouvellement de l'ordonnance se fera mensuellement.

Art.18 Les consignes en cas de maladie de votre enfant, en cas de maladie contagieuse, l'enfant est prié de rester à la maison afin d'éviter toute contamination. Le personnel éducatif se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant malade à son arrivée à la garderie.

Matériel / Information :

Art.19 Pour son arrivée au sein de la garderie, il vous sera demandé d'apporter :

- ! Vêtements de rechange avec le prénom de l'enfant (une tenue complète)
- ! Une paire de pantoufle
- ! Brosse à dent
- ! Un doudou (si nécessaire)
- ! Un plaid si l'enfant fait la sieste à la garderie
- ! Pampers (si nécessaire)
- ! Crème de change
- ! Casquette ou bonnet avec le prénom de l'enfant
- ! Crème solaire *

*La garderie popin's fournit la crème solaire pour tous les enfants fréquentant les lieux. Cet item s'adresse aux enfants qui ont des intolérances, allergies ou autres spécificités.



Règlement Garderie Popin's

Art.20 La Garderie Popin's décline toute responsabilité concernant les objets et vêtements en cas de perte ou de dégât.

Art.21 Les parents ont pris connaissance du programme pédagogique institutionnel de la garderie Popin's et l'accepte. La direction est disposée à répondre aux éventuelles questions.

Art.22 Horaire d'ouverture et de fermeture de la garderie ainsi que des tarifs.

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi : 7h00 – 12h15 et de 13h30 à 18h15

Demi-journée : Matin (7h00 à 12h15) ou après-midi (13h30 à 18h15)

Journée entière : Matin et après-midi de 7h00 à 12h15 et de 13h30 à 18h15

Tarifs :

Demi-journée (matin ou après-midi)	CHF 55.00.-
Journée entière (matin et après-midi)	CHF 110.00.-
Garde d'urgence (durée max de 3 mois)	CHF 17.00.- / heure
Garde de dépannage (enfant en garde régulière)	CHF 15.00.- / heure

Lu et approuvé le :

Signatures :